



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 178 AFIN D'AMENDER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le Conseil de la MRC des Appalaches, suite à l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 178 par sa résolution CM-2017-10-7962, à la séance du 11 octobre 2017, tiendra une assemblée publique de consultation :

Le 12 décembre 2017 à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC des Appalaches, Édifice Appalaches, 2^e étage, 233 boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines.

Au cours de cette assemblée publique, la Commission expliquera les modifications proposées et leurs effets sur le plan d'urbanisme et sur le règlement de zonage de la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

Une copie du projet de règlement 178 est disponible pour consultation au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC des Appalaches.

Résumé du projet de règlement 178

Le projet de règlement 178 a pour objet de modifier l'article 7.1 du document complémentaire du schéma d'aménagement en identifiant le territoire application des normes relatives au contrôle du déboisement au territoire de la municipalité de la Paroisse de Disraeli. Les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée s'appliqueront à l'intérieur de toutes les aires d'affectations à l'exclusion des affectations de villégiature pour lesquelles la municipalité pourrait adopter des mesures spécifiques.

Donné à Thetford Mines, ce 16 novembre 2017

Marie-Eve Mercier,
directrice générale et secrétaire-trésorière